

**DELIBERATION n° CS 09 06 25**  
**Séance du 19 Juin 2025**

**BUDGET DECHETS – EMPRUNT BANCAIRE**

**Nombre de membres**

En exercice : 19  
Présents : 12  
Procuration : 1  
Absent : 7

**Date de la convocation**

Le 3 Juin 2025

**Date d'affichage**

Le jeudi 19 Juin 2025 à 10h30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUHEY :

Présents : M. Francis DUPOUHEY, M. Jean-Pierre SALERS, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Patrick DUBOSC, M. Claude NEF, M. Patrice SUAREZ, M. Gérard LILLE, M. Anthony CHAULET, M. Roger COMBRES, M. Jacques FAUBEC

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Georges CAUSERO, suppléant de M. Didier DUPRONT

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Benoit DESENLIS, Mme Céline SALLÉS, Jean-Paul FORMENT, M. Thierry REVEIL, M. Jacques MORLAN

Dans le cadre du budget 2025, le financement des opérations d'investissement engagées par le syndicat sur le budget déchets sera assuré en partie par le recours à l'emprunt, tel qu'inscrit dans le budget primitif 2025.

A cet effet, la collectivité a consulté 4 établissements bancaires sur la base d'un capital de 5 300 000€ pour un prévisionnel d'investissement de l'ordre de 7 000 000 €.

Les candidats pourront répondre partiellement ou en totalité sur la demande. Le remboursement du capital est prévu en 30 annuités pour 1 800 000 € et en 20 annuités pour 3 500 000 €.

L'offre devra prévoir une phase de mobilisation de 18 mois minimum. Plusieurs propositions de taux peuvent être faites suivant les conditions de marché.

Trois établissements bancaires ont répondu à l'appel d'offres. Au vu des conditions tarifaires proposées par les candidats, la collectivité décide de retenir 2 offres, l'une à taux fixe et l'autre à taux variable basé sur le livret A :

- Banques des Territoires : capital de 2 100 000 € sur 30 ans au taux LA +0.40%
- Banque Postale : capital de 3 200 000 € sur 20 ans au taux fixe de 3.82%

**Entendu le rapport de Monsieur le Président,  
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés**

**DELIBERE ET DECIDE**

- D'autoriser le Président à recourir au financement de la Banque des Territoires dans le cadre de l'enveloppe de prêt transformation écologique, pour un capital de 2 100 000 € sur 30 ans au taux du LA + 0.40%
- D'autoriser le Président à recourir au financement de la Banque Postale pour un capital de 3 200 000 € sur 20 ans au taux fixe de 3.82%.
- D'autoriser le Président à signer les contrats de prêts aux conditions de durée et de taux ci-dessus.

Le Président  
Francis DUPOUHEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.